Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

PRUDENCE SUR LES ROUTES

Cookshire Eaton, le 18 Octobre 2021 – Avec la période hivernale qui est à nos portes, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux de changement de direction et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à des amendes.

De plus, au plus tard le 1er décembre, les véhicules doivent être munis de pneus conformes aux normes et conçus spécifiquement pour la conduite hivernale. Soulignons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule. S'assurer de conserver une distance sécuritaire et adaptée entre les véhicules circulant sur la chaussée constitue aussi un bon rappel, particulièrement en période hivernale.

Bon hiver à tous!

-30-

Sûreté du Québec
MRC du Haut-St-François
819 875-3331
www.sq.gouv.qc.ca